

Les femmes et la reconstruction post-génocide au Rwanda¹

Women and post-genocide reconstruction in Rwanda

Chabouni Samia*

¹ **Université de Jijel (Algérie), samia.chabouni@univ-jijel.dz**

Chabouni Samia

University of Jijel (Algerie)

Date de soumission 29/ 07/2021 Date d'acceptation 03/12/ 2021 Date de publication 15/ 01/2022

Résumé:

Le Rwanda a connu en 1994 l'un des pires génocides du 20^e siècle, celui des Tutsis, avec près d'un million de morts et un flux extraordinaire de réfugiés, parmi lesquels des centaines de milliers de femmes. Aujourd'hui, on constate des avancées économiques et sociales considérables dans le pays. Mises en place dans le cadre d'une reconstruction post-conflit, ces avancées ont été portées par le régime du FPR, au pouvoir depuis 1994. Ce processus a été assuré également par des femmes, qui ont pris en main leur avenir et celui de leur pays.

Le présent article met en lumière le rôle joué par les femmes rwandaises après le génocide en se focalisant sur leurs engagements et leurs activités. Il se veut une contribution à la compréhension de la question du genre dans les situations de violence et de post-conflit, notamment le combat remarquable mené par des femmes ayant vécu les pires des violences.

Mots clés : Genre, Femme, Génocide, Reconstruction post-conflit, Rwanda.

Abstract:

Rwanda experienced in 1994 one of the worst genocides – against Tutsis - of the 20th century, characterized by nearly a million deaths and an extraordinary flow of refugees, with hundreds of women among them. Today, the country is rising from its ashes and we can observe considerable progress. These social and economic advances were carried out by the RPF regime, in power since 1994, as part of post-conflict reconstruction. This process was also carried out by women, who took charge of themselves and of the future of their country.

This article highlights the role played by Rwandan women after the genocide, focusing on their commitment and activities. It is intended to be a contribution to understanding the issue of gender in violence and post-conflict situations, in particular the remarkable fight led by women who survived the worst of violence.

Keywords : Gender, Women, Genocide, Post-conflict reconstruction, Rwanda.

* **L'auteur l'expéditeur**

¹ L'auteur tiens à remercier : Inès Mahria, Cindy Morillas et Georges Berghezan pour leur lecture et remarques.

Introduction

Enclavé au cœur du continent africain et entouré de grands voisins, le Rwanda est un petit pays montagneux de 26 338 km², pauvre en ressources naturelles, mais où le climat est tempéré, doux, humide et doté d'une terre généreuse (Ghichaoua, 2010 : 29).

Ce pays des Grands Lacs a connu à partir d'octobre 1990 une guerre civile opposant le régime Hutu d'Habyarimana (MRND) et le Front Patriotique Rwandais (FPR-Tutsi). Elle s'est conclue par le génocide de 1994, le plus fulgurant du 20^e siècle. D'une violence inouïe, les pertes humaines sont estimées entre 800 000 à un million (majoritairement des Tutsis, les autres étant essentiellement des Hutu). Le chiffre d'un million est plausible (Chrétien, 1997 :91), , de plus, elle a engendré un flux 3,5 millions de déplacés. Bien évidemment, le génocide contre les Tutsis a entraîné le chaos dans le pays et un traumatisme social sévère.

Précisons que le terme « *génocide* » a été forgé en 1944 par le juriste polonais réfugié au Etats Unis, Raphael Lemkin. Ce concept désigne : « *un crime qui se caractérise par l'intention particulière qui anime ses auteurs, à savoir l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux comme tel* » (Vandermeersch, 2013 :16). Cette tragédie a paradoxalement changé la destinée de tout un peuple. Après le génocide, dans le contexte du processus de reconstruction et au-delà des capacités de l'Etat rwandais, le pays s'est engagé dans une voie de changement à la fois ambitieuse et accélérée qui permet en définitive au pays de se relever de ses cendres (Muhute, 2014 :12) et d'entamer sa reconstruction.

Nous nous pencherons dans cet article sur le rôle des femmes dans la dynamique de reconstruction post-génocide au Rwanda et nous nous focaliserons pour cette raison sur l'implication de cet acteur si important que sont « *les femmes* ». Donc, notre objectif est de montrer la place qu'elles occupent au sein d'une société post-génocide, ce papier se veut une contribution à la compréhension de la question du genre dans les situations post-conflits. Notre question principale concernera leur rôle dans une période où la société était complètement déchirée et leur implication dans ce processus de changement.

Mais avant de nous pencher sur le rôle des femmes, nous nous arrêterons d'abord sur l'impact du conflit et du génocide sur cette composante sociale. Nous tenterons entre autres de répondre à un ensemble de questions : quel fut l'impact du conflit et du génocide sur les femmes et qu'ont-elles subi pendant la guerre et le génocide ? Quel est le rôle des femmes aujourd'hui dans la société rwandaise ?

Il est à noter que les données de cet article reposent sur nos propres observations au cours de nos recherches de terrain, effectuées en 2015, notamment à travers l'ensemble des entretiens réalisés avec plusieurs femmes rwandaises. Plus globalement, notre article s'appuie sur nos recherches poussées sur le pays menées depuis plus d'une quinzaine d'années.

1. Les femmes rwandaises, conflits et génocide : vécus et conséquences

Il est important de noter que pendant certains conflits armés, le nombre de pertes civiles est très important (Beauregard, 2001 : 114), elles avoisinent les 90 % et concernent pour la plupart des femmes et des enfants, à l'exception de quelques -uns, comme par exemple dans les guerres d'ex-Yougoslavie et de Syrie, où bcp plus que la moitié des morts sont des militaires ou des combattants. Alors qu'avant la deuxième guerre mondiale, 90 % de ceux qui mouraient à la guerre étaient des soldats ou faisaient partie du personnel militaire, mais dans les nouvelles guerres à caractère interne, ou plus particulièrement les conflits intra étatiques et principalement en Afrique, la plupart des victimes sont des civils et en majorité des femmes et des enfants, ce qui leur donne la caractéristique « *de violence extrême* ». Elles s'insèrent dans

le cadre de guerres post-guerre froide/ ou post- Clausewitz², dites non-conventionnelles (Philippe, 2013 :136). Ces guerres n'ont qu'une seule logique, la violence.

Bien que les conséquences des conflits armés frappent les communautés dans leur ensemble, elles affectent plus particulièrement les femmes et les filles, du fait de leur statut social et de leur sexe. Précisons qu'au Rwanda, les femmes ont subi la violence dans toute ses formes, du viol systématique au déplacement forcé, et cela à travers les conflits ethniques qui ont ravagé le pays depuis les années 1950 jusqu'aux années 1990, et encore plus pendant le génocide de 1994 contre les Tutsis.

1.1. Le viol des femmes comme arme de guerre : violence extrême et viol systématique

Les parties impliquées dans des situations de conflit pratiquent souvent le viol des femmes et ont parfois recours au viol systématique comme tactique de guerre (Bernard Bruneteau, 2004 :203). Le viol a été systématiquement utilisé comme une arme redoutable au cœur du génocide des Tutsis. Pendant cette période, les violences sexuelles obéissaient à des ordres (Rwagatare & Brackelaire, 2015 :168-169). Elles étaient non seulement tolérées, mais contrôlées et ordonnées par la hiérarchie (Rwagatare & Brackelaire, 2015 :168). Effectivement, les miliciens *interahamwe*³ avaient reçu l'ordre de violer toutes les femmes Tutsi avant de les tuer, mais également de les torturer (mutilation génitales, brûlures, tortures de tout genre ...).

Le génocide dans sa logique, qui est l'extermination d'un groupe, exigeait la violence et également le viol. En effet, le viol devient une méthode du génocide (Landesman, 2003) et se manifeste à travers d'humiliation. Il est donc évident que la cruauté qui accompagnait ces actes a atteint son seuil. Ainsi, et durant ce génocide, les femmes Tutsi étaient éviscérées, le bébé arraché du corps maternel et exposé aux yeux de tous (Rwagatare & Brackelaire, 2015 :168-169). Souvent les femmes et jeunes femmes Tutsi étaient violées quotidiennement et publiquement (Chrétien, 1997 :95), devant leur mari, leurs parents, leurs enfants, pour ajouter à l'horreur et détruire psychologiquement l'ensemble de la famille et de la communauté. A cela s'ajoutent d'autres formes de tortures physiques. Certaines femmes devinrent des esclaves sexuelles violées régulièrement pendant des semaines avant d'être jetées vivantes ou mortes dans des fosses communes (Chanquoy & Khalil, 2020 :16).

Il semble clair qu'avec ce genre de pratiques barbares, les tortionnaires visaient sans doute la destruction du lien social et de la société toute entière. Les rescapées ont dû endurer une double souffrance : vivre éternellement dans le traumatisme et dans le regret d'avoir survécu. Hormis les blessures physiques, de nombreuses femmes victimes sont condamnées à vivre avec le virus du sida, et à porter lourdement des blessures psychiques. Elles doivent de plus vivre avec un enfant né d'un viol ; pire encore d'un père génocidaire, qui lui aussi, devrait vivre le déni de sa mère et le rejet de tout une société, ce qui rends la vie de ces mères très compliquée, surtout leur relation avec leur enfant.

Les femmes rwandaises sont infiniment nombreuses à avoir subi ces atrocités. 70% des femmes Tutsi ont été violées dans une durée limitée à trois mois (Chabouni, 2010 :135). Pire, le virus du Sida leur a été transmis volontairement (Bruneteau, 2004 :203). Précisons qu'il est extrêmement difficile d'évaluer précisément le nombre des victimes de viols, certains experts -comme Jacques Fierens- l'estime entre 200 000 et 500 000 (Rwagatare & Brackelaire, 2015 :169). Une telle estimation, calculée par extrapolation, s'appuie notamment sur celle du nombre de grossesses issues du viol. Celui-ci est estimé entre 2 000 et 5 000, et l'on calcule

² Van Von Clausewitz est un politologue et stratège qui a écrit « de la guerre », le principal œuvre de référence en stratégie militaire, on utilise cette expression pour faire référence à tous les travaux théoriques sur les guerres qui ont suivi sa théorie.

³ Les *interahamwe* constituent la milice principale qui a perpétré les massacres contre les Tutsis pendant le génocide. Cette milice a été créée en 1992 par le régime de Juvénal Habyarimana (Ex-président Hutu).

qu'à 100 viols correspond une grossesse (Rwagatare & Brackelaire, 2015 : 169). À cela s'ajoute le nombre de 8000 femmes veuves.

L'une des méthodes les plus infâmes de ce génocide programmé a donc été l'organisation du viol à grande échelle envers les femmes tutsies, les officiers hutus encourageant des soldats séropositifs à participer à des viols collectifs. Malgré les divergences existantes sur le nombre de femme violées, les Nations Unies estiment qu'au moins 250 000 femmes ont été violées (Bruneteau, 2004 :203), la plupart de façon répétée pendant des semaines ou des mois. Certaines femmes ont été violées jusqu'à cinq fois par jour pendant dix semaines.

La plupart de ces femmes ont ensuite été tuées, mais certaines ont été délibérément maintenues en vie pour donner naissance à une population de non-Tutsis sans pères. D'après une étude effectuée par l'Association des veuves du génocide (AVEGA), 70 % des femmes qui ont survécu aux viols, et beaucoup de leurs enfants, ont le sida (Acquaro & Landesman, 2003).

Paradoxalement, et même si la majorité des génocidaires jugés par le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) sont des hommes, il y avait parmi eux une femme reconnue coupable principalement d'incitation au viol systématique. Il s'agit de Pauline Nyiramasuhuko, ancienne ministre de la Famille et de la promotion de la femme (Chabouni, 2010 :135). Ceci démontre à quel point le génocide était soigneusement organisé au Rwanda. Il s'agissait d'une vraie *machine à tuer*, élaborée et pratiquée par le régime Hutu du MRND⁴. Selon les termes de René Degni Segui, rapporteur spécial de la Commission des droits de l'Homme, le viol est devenu la règle et le non-viol était l'exception (Julie Roux, 2015-2016 :12).

1.2. Les femmes rwandaises victimes de guerre et de génocide : des traumatismes à vie

Le génocide contre les Tutsis a fortement marqué le pays où les conséquences furent lourdes, tant sur le plan humain, que matériel. C'était tout simplement un désastre (Reyntjens, 2012 : 30). Des centaines de milliers de victimes ont été massacrées pendant trois mois (du 7 avril au 2 juillet 1994), et comme nous l'avons déjà souligné en haut, Environ 800 000 personnes, à cela s'ajoute des survivants traumatisés, dont des femmes, qui étaient bien évidemment très touchées.

Globalement, le génocide pèse encore aujourd'hui très péniblement sur la vie des femmes, surtout celles qui ont été violées et torturées. Pour ces femmes, le viol se prolonge toute une vie. Un grand nombre de femmes se sont retrouvées veuves, cheffes de familles monoparentales nombreuses. Plusieurs femmes victimes ont recueilli des orphelins. Bien évidemment, les blessures sont cruelles et terribles, que ce soit sur le plan physique, psychique ou relationnel.

Par ailleurs, les conflits armés n'engendrent pas seulement des morts, ils engendrent aussi des déplacements internes forcés et augmentent les vagues de réfugiés. Le pays a connu également et dans plusieurs périodes de grandes vagues de déplacés et de réfugiés. En 1994, on estime à deux millions de déplacés et plus d'un million de réfugiés dans les pays voisins (Reyntjens, 2012 : 30). L'ONU a estimé en septembre 1994 le nombre de réfugiés rwandais dans les pays voisins à 2 212 900 (Chabouni, 2010 :140).

Les femmes représentaient presque la moitié de ces flux de réfugiés, la grande majorité des réfugiées étaient hutu. D'ailleurs, on a estimé que les personnes déplacées sont dans plus de 75 % des cas des femmes et des enfants. Ce chiffre peut atteindre les 90 % pour certaines

⁴ Le MRND (Mouvement révolutionnaire national pour le développement) était le principal parti politique, dirigé par le président hutu J Habyarimana, qui a été tué dans l'attentat du 6 avril 1994, attentat qui est considéré comme le déclencheur du génocide.

populations de réfugiés. Précisons que les femmes réfugiées sont très exposées à la violence et à l'exploitation, que ce soit dans les camps de réfugiés ou plus généralement dans les pays d'accueil et notamment lors de leur rapatriement.

Alors que les femmes rwandaises ont beaucoup souffert pendant le conflit armé et le génocide de toutes formes de violence et de discrimination, leur situation a pris une autre tournure après le génocide. Ces femmes n'ont pas baissé les bras, bien au contraire, elles ont décidé de lutter pour une meilleure vie, elles ont même pris en main leur avenir et celui de leur pays dans le cadre de reconstruction du pays opéré par les autorités rwandaises, plus particulièrement par le régime FPR.

2. Reconstruction post-génocide : les femmes au cœur du changement

Avant d'aborder l'évolution de la situation sociale des femmes après le génocide, il convient de donner un aperçu synthétique sur le contexte sur lequel cette situation s'est construite, c'est à dire la reconstruction post-conflit, opérée dans le pays depuis la fin du génocide.

2.1. Aperçu général sur la politique de reconstruction post-génocide

La politique de reconstruction post-génocide est initiée par une période de transition⁵ de dix ans (1994 à 2003) gouvernée par le président intérimaire *Pasteur Bizimungu*. Cette période avait pour but la reconstruction du pays sachant que *Bizimungu* était un président de façade, puisque en réalité, c'était le ministre de la défense, Paul Kagame qui détenait les clés du pouvoir (Chabouni, annuaire, 2016 :287).

En effet, le pays connaît à partir des années 2000 des avancées et des progrès importants, surtout depuis l'élection en 2003 de Paul Kagame président du Rwanda. Contrairement à beaucoup de pays africains qui ont connu la guerre et le chaos, le cas rwandais révèle une situation post-conflit plus ou moins positive. Le pays semble se relever et se lance désormais dans des dynamiques prétentieuses (Chabouni, 2016 :2).

Cela peut s'expliquer, d'un côté, par le poids du génocide, son impact, mais également par son usage politique. Il faut dire que la table rase du génocide a beaucoup aidé. D'un autre côté, il existe une volonté politique, le régime FPR mis en place depuis 1994 a affiché une volonté politique pour la reconstruction du pays. L'élite rwandaise avait un vrai projet politique basé sur la sécurité, le travail, le contrôle et le patriotisme. On peut le saisir au travers de sa construction symbolique en luttant contre l'idéologie du génocide et du négationnisme, mais aussi en créant une organisation administrative efficace.

Cette conception a été formulée dans la vision 2020⁶ qui donne un aperçu des ambitions majeures du gouvernement rwandais et de ses piliers stratégiques (Ansom, Rostango, & Van Damne, 2011 :261). Cette vision comporte six principaux piliers⁷, mais aussi des domaines transversaux, dont l'égalité de genre, que nous tâcherons de développer dans cette deuxième partie.

Si un changement positif a été opéré et observé au « *pays des mille collines* »⁸, c'est parce que plusieurs acteurs internes ont contribué dans ce processus (régime FPR, armée, institutions gouvernementales...). Mais également des acteurs externes qui ont conforté et aidé énormément ce processus, on note principalement le rôle de la diaspora rwandaise, ainsi que

⁵ C'était sur la base des accords d'Arusha, qu'un gouvernement d'union nationale est formé le 19 juillet 1994, suivi d'une Assemblée nationale de transition le 25 novembre 1994, par le Front Patriotique Rwandais (FPR), parti de l'actuel Président Paul Kagame, ainsi que sept autres partis.

⁶ Il s'agit d'un programme de développement qui a été lancé en 2000 par le président rwandais Paul Kagame.

⁷ Les six piliers sont identifiés comme suit : la bonne gouvernance et la gestion des affaires publiques, le développement des ressources humaines et économie basée sur le savoir, économie par le secteur privé, développement des infrastructures, une modernisation de l'agriculture et de l'élevage, ainsi que l'intégration régionale et internationale.

⁸ Le Rwanda est aussi appelé ou surnommé « *pays des mille collines* » en raison de sa géographie, qui se caractérise par la présence constante de collines.

les nouveaux amis du Rwanda post-génocide (Etats-Unis, Grande Bretagne, les Pays-Bas et plus généralement les pays Scandinaves), les bailleurs de fonds, les investisseurs étrangers, les fondations et les ONG, qui ont tous apporté une aide généreuse.

Plus globalement, c'est tout le peuple rwandais en entier, qui a participé pleinement et participe encore dans ce processus. Kagame a réussi à former des patriotes disciplinés, -en gérant le pays avec une main de fer- à travers l'élimination de la référence ethnique, mais surtout en inculquant de nouvelles valeurs dans la société puisées dans la tradition rwandaise, tel que le travail et la solidarité, ainsi que l'égalité homme-femme.

L'Umuganda⁹ en serait le meilleur exemple. Il constitue un travail communautaire obligatoire se déroulant chaque dernier samedi du mois, dont l'objectif est de participer à un ensemble de travaux qui serviront la communauté, surtout pour reconstruire le lien social déchiré par le génocide. Il peut s'agir de la construction des routes, la réparation des maisons, le nettoyage des espaces publics où tout travail concernant la société. Tout cela en mettant l'accent sur la participation de la société, les femmes plus particulièrement.

A l'instar des autres acteurs, les femmes rwandaises en tant que composante importante dans la société, se sont manifestées comme étant un acteur principal et majeur du changement, indispensables au processus de reconstruction.

Il est important de noter que paradoxalement, le génocide a beaucoup aidé dans la prise de conscience. A la fin des massacres, la population était composée de près de 70% de femmes. La majorité avaient une vie entièrement brisée par les viols et le traumatisme du génocide, qui a péniblement impacté la société. C'est dans ce contexte là que les femmes ont décidé de prendre en main leur avenir et d'œuvrer pour la reconstruction du pays. Le pouvoir en place a saisi cette opportunité et a donné une grande place pour les rwandaises.

Dans sa politique de séduction et dans sa quête de légitimité, le président Paul Kagame s'est articulé sur les femmes. Il leur a donné une grande place dans le gouvernement. Ainsi, il a nommé plusieurs femmes à des postes clés, comme dans son cabinet (Hunt, 2014 :152). Il a favorisé l'instauration d'un environnement qui encourage les femmes à poursuivre leurs ambitions et à acquérir des compétences, en créant un ministère du genre et en augmentant sa participation dans tous les secteurs (Burnet, 2008 :363).

2.2 L'implication des femmes dans la vie socio-économique et associative

Il est important de souligner qu'avant 1994, les femmes avaient des rôles très limités et étaient soumises à un système patriarcal. Bien que l'article 16 de la Constitution rwandaise de 1991 garantisse l'égalité entre les sexes, le Code de la Famille de 1988 déclarait que l'homme est le chef naturel du foyer. Les femmes rwandaises étaient avant tout mères et épouses, soumises à leur mari et aux obligations familiales et tâches domestiques.

Les Rwandaises n'avaient pas le droit d'hériter, de travailler ou d'ouvrir un compte bancaire sans l'accord de leur époux. De plus, souvent illettrées, discriminées en matière d'éducation, de santé, de politique et d'emploi, elles étaient aussi parfois victimes de violences domestiques.

Il a fallu attendre 1990 pour que les femmes soient incluses pour la première fois au sein du pouvoir exécutif. La première ministre, *Agathe Uwilingiyimana*, a été assassinée avec son époux à Kigali au début du génocide (Njgijol, 1998 : 82), plus précisément la nuit du 7 avril 1994. Ce n'est qu'après le génocide que la situation des femmes s'est beaucoup mieux améliorée.

Au lendemain du génocide, alors que beaucoup d'hommes ont été tués, les femmes devinrent majoritaires. 70% de la population étaient des femmes (Zund, 2018), dont la plupart veuves.

⁹ L'Umuganda désignent les travaux communautaires effectués dans tout le pays et organisés au niveau de chaque cellule. Ils se tiennent actuellement tous les derniers samedis du mois.

Cette nouvelle situation leur a imposé un nouveau statut, voire un nouveau rôle et a exigé d'elles plus de participation dans la vie, à la fois sociale, économique et politique.

Désormais, les Rwandaises s'impliquent pleinement en société où le processus de reconstruction repose en grande partie sur les femmes. Elles se rassemblent en coopératives, forment des groupes d'entraide pour les veuves et s'emparent peu à peu de métiers jusqu'ici réservés à leurs époux, comme dans le bâtiment, la mécanique, la conduite, les transports en commun, mais aussi la direction des sociétés.

Des Rwandaises gèrent désormais des entreprises. En 2016, *Diane Karusisi*, double nationale suisse et rwandaise, a pris la direction générale de la plus grande banque du pays, la Bank of Kigali. Cette économiste a occupé plusieurs postes de direction avant de rejoindre la banque. Ancienne directrice de la stratégie et économiste en chef pour le président Paul Kagame (Dia, 2019), elle occupe le poste de second au sein du bureau rwandais chargé des investigations, un organe indépendant créé pour enquêter sur des délits impliquant la police (Zund, 2018).

Les femmes rwandaises ont joué un rôle vital au sein de la société civile (Hunt, 2014 :150). Parmi les associations les plus importantes où les femmes contribuent beaucoup, on note en premier *Ibuka* qui signifie « *Souviens-toi* » et qui est l'association des rescapés du génocide à vocation internationale, très active à l'intérieur et à l'extérieur où la diaspora rwandaise est assez dynamique. Bien qu'elle soit dirigée par un homme, de nombreuses femmes participent dans les activités qu'organise cette association.

Elle est née en Belgique au lendemain du génocide. Quelques personnes touchées par le cas rwandais et résidentes en Belgique ont décidé de la créer au moment où le Rwanda enterrait encore ses victimes (Rombouts, 2001 :2). Ce n'est qu'en décembre 1995 qu'*Ibuka* a été créé au Rwanda. Et depuis, de nombreuses rwandaises sont impliquées dans des actions visant bien évidemment la réalisation des objectifs d'*Ibuka*, parmi les plus importants, aider les victimes du génocide à trouver la vérité, la lutte contre l'idéologie du génocide, l'oubli et le négationnisme. Précisons que cette association est considérée comme une agence de propagande de Kagame, qui sert les intérêts du régime du FPR à travers l'histoire officielle.

Citons encore *Avega* : association des veuves du génocide (1995), qui a été créée pour aider les femmes veuves du génocide dans leur réintégration dans la société et surtout à les aider à surmonter leur traumatisme. Précisons que la majorité des femmes Tutsies, qui vivaient à l'époque au Rwanda, ont perdu leur mari lors du génocide.

Il y a également *Safer Rwanda*, ONG rwandaise qui vise à la construction de la paix et la lutte contre le trafic des armes légères. Elle a été créée en 2002 et est basée à Kigali (SaferRwanda 2009 :4). Nous avons réalisé en 2015 un entretien avec la secrétaire exécutive *Christina Muhongerwa*¹⁰, qui nous a expliqué que son approche repose sur le rôle des femmes dans la construction de la paix et du développement.

Dans le même esprit, la Fondation *Kizito Mihigo* œuvre aussi pour la Paix. Il s'agit d'une ONG qui a pour objectif la promotion de la paix et la réconciliation après le génocide, elle d'appuie sur l'art (musique, danse, littérature, théâtre, dessin...) pour réaliser ses objectifs¹¹ et les femmes y sont pleinement impliquées, notamment les femmes artistes. Cette fondation a été soutenue au début par les autorités rwandaises, son fondateur Kizito Mihigo a même reçu un prix de la première dame, Jeannette Kagame, pour avoir créé une fondation visant à promouvoir la paix et la réconciliation (BBC News : 2020). Mais cette fondation a dénoncé le régime qu'elle a qualifié de dictature et critiqué la manipulation de la mémoire du génocide par le gouvernement, ce qui lui a créé des ennuis (le Monde Afrique : 2020).

¹⁰ Entretien réalisé avec la secrétaire exécutive de l'ONG Safer Rwanda, le 24 mai 2015, à Remera, Kigali (Rwanda).

¹¹ Pour plus de détails voire le site officiel de la fondation sur : <http://www.kmp.rw/index.php/fr/>

D'ailleurs, Kizito Mihigo est mort dans des conditions suspectes en prison le 17 février 2020 après avoir cherché à fuir le pays.

Concernant les questions de genre, il y a aussi l'ONG RWAMREC (*Rwanda Men's Resource Center*), une organisation locale qui a été fondée en 2006 par un groupe d'hommes rwandais souhaitant impliquer les hommes dans les questions relatives à l'égalité des sexes et promouvoir la « masculinité positive » (Zund, 2018). Ce dernier est un concept qui incite les hommes à être des pères et des partenaires aimants et attentionnés, qui prône l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. RWAMREC éduque et mobilise des communautés entières pour qu'elles refusent la violence et redéfinissent l'identité masculine. Certes, cette ONG est menée principalement par des hommes mais, elle vise la promotion de la condition féminine dans la société et implique tous les membres de la société dans l'éducation saine des enfants.

Ici, les formateurs posent des questionnements fondamentaux en ce qui concerne le statut de la femme dans la société : « *pourquoi les filles doivent-elles rester à la maison, tandis que leurs frères apprennent à élever les chèvres et à gagner de l'argent ? Pourquoi une femme ne pourrait-elle pas conduire une moto ou un taxi ?* » (Zund, 2018). Ces questions touchent aux problèmes que vivent les femmes en général dans le monde, et plus particulièrement au Rwanda.

Ces formateurs enseignent tout simplement le genre, la liberté, l'égalité. L'idée principale que se résume ainsi : « *Les filles doivent comprendre qu'elles ont les mêmes possibilités que les garçons* ». Il s'agit d'une approche purement féministe qui encourage la parité des sexes et protège les droits des femmes et qui vise l'éradication de la violence de genre.

Dans le cadre du travail de justice et de réconciliation mené après le génocide, notamment à travers les tribunaux populaires *Gacaca*¹², le rôle des femmes a été capital. Ces juridictions *Gacaca* sont présentées comme la résurgence d'un modèle « traditionnel » de règlement des conflits, ce recours à la tradition ayant pour objectif la construction de l'unité nationale (Dumas, 2008 :113), où les femmes sont aussi engagées.

A cet égard, environ 70% des juges étaient des femmes (Crawford, 2016). Pour Justine Mbazine, « *les femmes juges ont joué un rôle important, car elles comprenaient que la justice devait certes être rendue mais qu'il fallait tout autant protéger les femmes victimes, en particulier lorsqu'il était question d'un sujet aussi sensible que le viol* ». De plus, beaucoup de femmes ont été appelées à témoigner et à contribuer à la recherche de la vérité. En effet, les Rwandaises, qu'elles soient juges, avocates ou simples citoyennes, ont beaucoup contribué au processus de réconciliation nationale menée au pays depuis la fin du génocide.

2.3 Engagement des Rwandaises dans la vie politique : une majorité de femmes au Parlement

Après le génocide, les femmes se sont engagées en politique, elles ont participé à la rédaction de la Constitution de 2003, qui leur octroie le droit à l'héritage et qui institue un quota de 30 % de femmes dans les organes décisionnels (Hunt, 2014 :155). D'ailleurs, c'est avec cette constitution rédigée par une Commission juridique et constitutionnelle de douze membres, dont trois femmes, créée en 2000 pour un mandat de trois ans et approuvée d'abord par le Parlement puis par référendum le 26 mai 2003, que s'est concrétisé le véritable changement vis-à-vis de la position de la femme au sein de la société rwandaise.

¹² Littéralement « gazon » ; mode de règlement traditionnel des conflits de voisinage. Par extension, nom donné aujourd'hui aux nouvelles juridictions populaires chargées de juger le contentieux du génocide depuis 2005. Elles sont compétentes jusqu'à présent pour juger les accusés du crime du génocide et autres crimes contre l'humanité classés dans les catégories 2 et 3.

Parmi les femmes qui ont participé à la rédaction de cette constitution, *Marie-Thérèse Mukalimuza*, qui a été aussi nommée juge de la Cour suprême du Rwanda en 2003 (Chanquoy & Khalil, 2020 :21).

Les femmes ont également contribué à la création en 1999 d'un ministère du Genre et de la Condition féminine, qui s'est vu assigner la double mission de promouvoir l'égalité et l'équité du genre dans les politiques et programmes du pays, ainsi que le renforcement du pouvoir de la femme dans tous les domaines (OIM, 2003 :26)¹³. Des femmes accèdent par ailleurs à de nombreux postes ministériels, dans des secteurs régaliens et techniques.

A cet égard, l'actuelle secrétaire générale de la francophonie *Louise Muschikiwabo* (depuis 2018), a occupé pendant longtemps le poste de ministre des Affaires étrangères. Elle a été de 2009 à 2018 la cheffe de la diplomatie rwandaise et la représentante principale du pays sur la scène internationale (Chabouni, 2020 :79). En plus de Louise Muschikiwabo, plusieurs femmes occupent des positions très importantes au sein du gouvernement, notons : *Domitille Mukantaganzwa* qui était la présidente de la cour suprême et était aussi la secrétaire exécutive du Service national des juridictions *Gacaca* (2007-2012) et actuellement la présidente de la Commission du Rwanda sur la réforme de la loi (depuis 2019), *Solina Nyirahabimana*, conseillère à la présidence (Andreas Mehler, 2011 : 362) et également: *Agnes Kalibata* (ministre de l'agriculture), *Coletha Rumaya* (ministre de l'énergie et de l'eau), *Monique Nsanzabaganwa* (ministre du commerce et des infrastructures) et *Monique Mukaruliza* (présidente du conseil de la Communauté économique de l'Afrique de l'Est-EAC-et ministre des affaires de l'EAC au Rwanda) .

Cette représentation indique le progrès opéré en matière des droits de la femme, même si cette représentation est souvent utilisée pour légitimer le pouvoir du FPR et masque l'autoritarisme qui caractérise le régime politique rwandais, un régime qui a la réputation d'être particulièrement dur envers ses opposants et opposantes (Cascais & Touzé : 2019). À titre d'exemple, Victoire Ingabire, présidente du parti FDU-Inkingi, est emprisonnée depuis 2010 alors qu'elle entendait se présenter à l'élection présidentielle de cette année-là. Elle a été condamnée à quinze ans de prison en 2012¹⁴. Même chose pour la militante des droits de l'homme et l'opposante Diane Rwigara, candidate à l'élection présidentielle du 4 août 2017, qui a été accusée de faux et usage de faux, d'incitation à l'insurrection et donc d'atteinte à la sûreté de l'Etat (Chabouni, 2020 : 74). Emprisonnée pendant un an pour avoir osé vouloir affronter dans les urnes le président rwandais (Cascais & Touzé : juin 2019), elle a été libérée sous caution en octobre 2018 (RFI : octobre 2018), dans le cadre de la libération anticipée accordée par grâce présidentielle, dont a aussi bénéficié Victoire Ingabire.

D'autre part, il faut néanmoins souligner le fait que des difficultés persistent, puisque dans l'administration centrale, et selon un rapport ministériel, « 74% des secrétaires généraux dans les ministères sont des hommes, de même que 81% des directeurs et 67% des agents les plus diplômés. Les femmes sont plutôt prédominantes dans des postes d'assistant administratif et de secrétaire ». De même dans le secteur privé, elles restent « majoritaires dans les activités précaires et peu rémunérées du secteur informel (...). Seules 18% des entreprises du secteur formel leur appartiennent ». (Sarret, 2011 : 18).

Cependant, selon le rapport mondial sur la parité entre hommes et femmes, le Rwanda figure en quatrième position des pays les plus égalitaires (Zund, 2018), juste derrière l'Islande, la Norvège, la Finlande. En matière de représentation féminine, le Rwanda arrive loin devant la Suisse (21^e), la France (11^e) et les Etats-Unis (49^e). Cet excellent résultat est notamment dû au

¹⁴ Cette opposante a été libérée le 15 septembre 2015, le président Paul Kagame lui a accordé une remise de peine, avec d'autres condamnés.

fait que le Rwanda est le pays avec la plus haute représentativité de femmes au sein de son parlement.

Le parlement compte 64% de femmes (contre un tiers en Suisse). Un pouvoir relatif, dans cet Etat autoritaire qui ne laisse pas de place à l'opposition (Chabouni, 2020 : 75), mais d'où est sorti un arsenal de lois améliorant la situation des Rwandaises : pénalisation de la violence, congé maternité, droit à l'avortement. L'article 16 instaure par exemple une peine d'emprisonnement de dix à quinze ans pour le viol, pouvant aller jusqu'à vingt si ce dernier a engendré une maladie physique ou mentale (Chanquoy & Khalil, 2020 :67).

2.4 Engagement dans l'armée et la police

Les femmes n'ont pas seulement dépassé le nombre d'hommes au parlement. Elles occupent des postes-clés dans les entreprises, mais également dans l'armée et la police.

Beaucoup de femmes rwandaises sont engagées dans l'armée et participent aussi à des opérations de maintien de la paix. Paul Kagame avait promis d'envoyer un contingent féminin lors du sommet des dirigeants des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix en 2015. La même année, 139 casques bleus du contingent Police et 26 officiers individuels de la police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), dont 14 femmes du contingent police et 15 femmes officiers individuels (expertes en violences basées sur le genre), ont été décorés de la Médaille de la MINUSCA.

En août 2016, 453 policiers du contingent rwandais de la MINUSCA ont été honorés à l'Ecole Nationale de Police à Bangui par le Représentant du Secrétaire général des Nations Unies en Centrafrique, *Parfait Onanga-Anyanga*. Parmi ces 453, 52 femmes se sont distinguées dans plusieurs domaines, notamment la cérémonie d'investiture du Président Touadéra, la sécurisation du processus électoral et de la visite du Pape François, ou encore la visite du président français en Centrafrique (MINUSCA).

En juin 2018, le Rwanda a envoyé une unité de police féminine de 160 membres (Chabouni, 2020 : 67) au Sud-Soudan sous la mission des Nations Unies (MINUSS), unité dirigée aussi par une femme, *Teddy Ruyenzi*.

Il s'agit du premier contingent féminin déployé dans le monde et l'un des rares dans le monde dirigé par une femme. Son déploiement répond aux objectifs avancés par les Nations-Unies, qui ont mis en place une stricte politique de tolérance zéro contre les abus sexuels (TV5 monde, 2018) et vise en particulier à éradiquer les viols commis par les casques bleus.

Conclusion

En résumé, nous constatons une amélioration importante de la condition des femmes au Rwanda et nous observons une émancipation claire : le respect des droits des femmes est devenu une priorité pour le nouveau Rwanda. Les législations promouvant les intérêts des femmes et des jeunes filles, dans le domaine de la santé et de l'éducation par exemple, sont plus faciles à adopter, grâce à la présence féminine massive au parlement.

Bien évidemment, le Rwanda est pionnier en matière de parité, où les droits des femmes sont respectés. Le pays s'est érigé en modèle international de par sa forte représentativité féminine dans les institutions politiques. De nombreux spécialistes, experts, journalistes, politiciens et organisations internationales sont impressionnés par l'évolution du pays après la guerre, ce qui améliorerait grandement l'image du pays sur la scène internationale.

Parmi les acquis obtenus dans les années 2000, le Rwanda peut se féliciter. Notamment de l'adoption d'une loi relative aux régimes matrimoniaux. Il s'agit de la loi n° 22/99 complétant le livre premier du Code civil et instituant la cinquième partie relative aux régimes matrimoniaux, aux successions et aux libéralités, promulguée le 12 novembre 1999 (Chanquoy & Khalil, 2020 :24). Grâce à cette loi, les femmes rwandaises ont acquis les

mêmes droits de propriété et d'héritage que les hommes. Cette loi avait l'avantage de corriger beaucoup d'inégalités, surtout après le génocide, puisque la majorité des femmes étaient veuves et ne pouvaient pas récupérer les biens de leur défunt.

D'autre part, des structures de femmes ont été mises en place à tous les échelons de l'administration territoriale pour leur permettre de participer à la prise de décision. Actuellement, 61,3% des parlementaires sont des femmes alors que le taux en 2014 était de 56% (Mhute, 2014 : 13), ce qui démontre à quel point la question du genre est importante dans l'agenda politique. Ceci dit, la représentation féminine et la participation des femmes à la vie politique n'ont pas eu d'impact sur l'autoritarisme qui caractérise le régime, ce qui continue de constituer un paradoxe pour la démocratie. On peut supposer que l'émancipation des femmes ne gêne pas le régime tant que cela ne le menace pas. Par contre, si une femme essaie d'être élue à la place de Kagame, elle est jetée en prison ou disparaît.

Toutefois, la situation des femmes à l'extérieur du Parlement, là où la discrimination et la violence n'ont pas de limites, exige plus d'effort et de travail, principalement dans les milieux ruraux, là où les femmes vivent dans une situation précaire. De plus, et comme partout dans le monde, les violences faites aux femmes restent importantes et constituent toujours un vrai fléau.

Bien que le pays soit stable, qu'il est possible de sortir en rue tard la nuit sans le moindre problème, le pays n'est pas pour autant sûr pour les femmes. Mais si on le compare avec, par exemple l'Afrique du Sud, où le nombre de féminicides est très élevé ; cinq fois plus élevé que la moyenne mondiale (TV5, 2021), le Rwanda s'avère meilleur en termes de condition féminine et aussi de sécurité pour les femmes.

Selon un rapport de l'ONU Femmes de 2015, 44% des Rwandaises rapportent avoir vécu des agressions physiques, 37% disent avoir été insultées ou frappées par leur époux. La plupart des violences commises envers les femmes se passent à l'intérieur du foyer familial. Des Rwandaises se voient encore refuser l'accès aux terres ou à l'éducation par leurs familles.

Il est à noter que beaucoup d'efforts sont déployés pour y faire face. De nombreux centres d'appel ont été créés à travers tout le pays, visant à dissuader la violence envers les femmes. Il existe 44 centres et chacun peut signaler un acte de violence et recevoir de l'aide.

Toutes ces structures témoignent maintenant des atouts et du potentiel des femmes, ainsi que l'affirmation du concept « *genre* » au Rwanda. Le génocide de 1994, malgré sa cruauté et ses conséquences désastreuses, a eu un impact positif sur la prise en considération de ce concept dans les domaines de la vie nationale rwandaise. Ainsi, la construction de la paix et du développement durables s'est basé en grande partie sur une approche du genre, dans un contexte où les femmes représentent plus que la moitié de la population.

Le Rwanda s'est reconstruit grâce au travail remarquable effectué par les femmes rwandaises, leur résistance, leur patience et leur persévérance. Il est clair que ce modèle enrichit non seulement les théories du genre, mais nous donne également l'occasion de réfléchir et de débattre sur les conditions de la femme en général et en particulier dans des situations autoritaires. Il nous incite à faire davantage d'études comparatives avec d'autres cas, notamment l'Algérie, et nous pousse à apprendre et nous en inspirer. Le modèle rwandais est désormais un cas à explorer pour mieux comprendre les mutations et les changements sociaux dans les sociétés africaines et les pays en voie de développement.

Bibliographie

Ouvrages

1. Bruneteau., B, (2004), *Siècle des génocides : violence, massacre et processus génocidaires de l'Arménie au Rwanda*. Armand Colin, Paris.
2. Chrétien., J.P (1997), *le défis de l'ethnisme : Rwanda-Burundi 1990-1996*. Karthala, Paris.
3. Ghichaoua., A, (2010), *Rwanda : de la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)*. La découverte, Paris.

4. Ngijol., G, (1998) Autopsie des Génocides rwandais, Burundais et l'ONU : la problématique de la stabilité dans les pays de la région des Grands Lacs, présence africaine, Dakar, Paris.
5. Reyntjens., F, (2014) *Rwanda : gouverner après le génocide*. Traduit au français par : Les belles lettres, Paris, 2012.
6. Philippe., D, C (2013), *La guerre et la paix : approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*. Sciences Po, 3 Ed, Paris.
7. Vandermeersch., D, (2013), *Comment devient-on génocidaire : et si nous étions tous capables de massacrer nos voisins*. Grip, Bruxelles.

Revues et journaux

8. Rwagatare., P, Jean-Luc Brackelaire (février 2015), « Génocide des Tutsis au Rwanda : quand le viol des femmes est utilisé pour annihiler l'origine même de la vie et de la pensée ». *Cahiers de psychologie clinique*, n° 45.
9. Landesman., P, (2003), « Le viol comme méthode de génocide au Rwanda : Pauline Nyiramasuhuku, la barbare au féminin ». *Courier international*, 1/10/2003. Disponible sur : <https://www.courrierinternational.com/article/2002/11/14/pauline-nyiramasuhuko-la-barbarie-au-feminin>
10. Fiche descriptive fondée sur l'« Examen et l'évaluation du Programme d'action de Beijing : Rapport du Secrétaire général » (E/CN.6/2000/PC/2). Publié par le Département de l'information de l'ONU DPI/2035/E - 00-39739- avril 2000 disponible sur : <https://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/session/fiche5.html>
11. Chabouni., S, (juin 2010), « le conflit rwandais entre données internes et influences internationales ». *Thèse de magistère en sciences politiques et relations internationales (en arabe)*, Université d'Alger 3.
12. Beauregard., C (été 2001), « les populations civiles et la guerre au XX e siècle ». *Bulletin d'histoire politique*. Vol 9, n°3
13. Mhute., W, (avril 2014), « Le Rwanda renaît de ses cendres ». *Afrique renouveau*.
14. Acquaro., K, & Landesman., P, (30 septembre 2003), « Mutations d'après le génocide. Les femmes du Rwanda prennent le pouvoir ». *Courier international*.
15. Roux., J, (2015-2016), « L'esclavage sexuel en droit international pénal », mémoire de master 2 en droit des relations internationales et de l'Union Européenne, Paris-Ouest Nanterre la défense. Disponible sur : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01523857/document>
16. Ansoms., A, Rostagno, D, & Van Damme., J, (2010-2011), « vision 2020 à Mi-parcours : l'envers du décor ». *Annuaire des Grands Lacs 2010-2011, 2011*, Anvers
17. Chabouni., S, (3 mars 2016), « Le génocide comme ressource stratégique et la dynamique de la reconstruction de l'Etat post-génocide ». Journée d'étude Coorganisé par Samia Chabouni et Jeremy Révillon, LAM-Sciences Po Bordeaux, Bordeaux.
18. Ayissi., A, (Janvier 2003) « Crises et rébellions dans le pré carré français : ordre et désordre politique en Afrique », *le Monde Diplomatique*.
19. Kamatali., J, M, (2014), « State-building in Rwanda », in Georges Klay Kieh, Jr and Pita Ogoba Agbesse, *reconstructing the authoritarian state in Africa*, Routledge, New York-London.
20. Chabouni., S, (2020), « Stratégies diplomatiques rwandaises et ambitions de Kagame ». *Conjonctures de l'Afrique Centrale*, Harmattan, Creac, Tervuren (Belgique).
21. Chabouni., S, (2016), « De la bénédiction à l'isolement : le Rwanda et l'occident vers une nouvelle rupture ? ». *L'Afrique des Grands Lacs : annuaire 2015-2016*, Anvers (Belgique).
22. Braeckman., C, (décembre 2010), « Au Rwanda comme au Burundi l'argument ethnique ne fait plus recette ». *Monde diplomatique*. Disponible sur : <http://www.monde-diplomatique.fr/2010/12/BRAECKMAN/19957>
23. Dumas., H, (2008), « Histoire, Justice et réconciliation : les juridictions Gacaca au Rwanda ». *Mouvements*, n°53.
24. (January-december 2009) "Report on women in peace Bulding Rwanda". *SaferRwanda*, Kigali.
25. Crawford., J, (27 mai 2016), « Les femmes ont joué un rôle clé dans la justice transitionnelle au Rwanda, selon une experte ». *JusticeInfo*. Disponible sur : <https://www.justiceinfo.net/fr/27505-les-femmes-ont-joue-un-role-cle-dans-la-justice-transitionnelle-au-rwanda-selon-une-experte.html>

26. Dia., M, (3 août 2019), « Six femmes africaines aux commandes d'entreprises publiques stratégiques ». La tribune Afrique. Disponible sur : <https://afrique.latribune.fr/decideurs/etats-majors/2019-03-08/six-femmes-africaines-aux-commandes-d-entreprises-publiques-strategiques-810002.html>
27. ONU femmes, (Novembre, 2013), « Les hommes agissent pour changer les comportements et combattre la violence à l'égard des femmes ». Disponible sur : <https://www.unwomen.org/fr/news/stories/2013/11/in-rwanda-men-work-to-change-attitudes-and-confront-violence>
28. Mehler., A, Henning Klas., H, & Walnaven, V, (2011), *Africa Year book: Politics, economy and society South of the Sahara in 2010*, Vol 7, Brill Leiden, Boston.
29. OIM, « Le rôle des femmes dans la construction et le développement au Rwanda ». *OIM (organisation internationale pour les migrations)*, Genève, 2003. Disponible sur : https://publications.iom.int/system/files/pdf/lerole_rwanda.pdf
30. Zund., C., (le 29 mai 2018), « Pionnier en matière de parité, le Rwanda veut amplifier le mouvement avec « la masculinité positive ». *Temps*, (TV5). En ligne sur : <https://information.tv5monde.com/terriennes/pionnier-en-matiere-de-parite-le-rwanda-veut-amplifier-le-mouvement-avec-la-masculinite>
31. Zund., C. (15 mai 2018), « Au Rwanda, les hommes enseignent la masculinité positive ». *Le Monde*. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/05/15/au-rwanda-des-hommes-enseignent-la-masculinite-positive_5299312_3212.html
32. Chanquoy., L, Khalil., D, (2020) « Le rôle des femmes dans la reconstruction post-génocide ». *Mémoire de master 2, stratégie internationale et diplomatie, ISIT*, Science Politique.
33. Hunt., S, (2014 may-june) "The Rise of Rwanda's women". *Foreign affairs*, vol 93, n°3, pp.150-156.
34. Burnet., J.E, (July 2008) "Gender balance and the meaning of women in governance in post-genocide Rwanda". *African affairs*, Vol 107, n°428, pp.261-386.
35. Nations Unis Maintien de la paix, (14 septembre 2015), « 165 casques bleus rwandais de la police de la MINUSCA reçoivent la médaille de l'ONU », Nations Unis Maintien de la paix, disponible sur : <https://minusca.unmissions.org/165-casques-bleus-rwandais-de-la-police-de-la-minusca-re%C3%A7oivent-la-m%C3%A9daille-de-l%E2%80%99onu>
36. Nations Unis Maintien de la paix (26 août 2016), « 453 policiers du contingent rwandais distingués par la MINUSCA », Nations Unis Maintien de la paix, disponible sur : <https://minusca.unmissions.org/453-policiers-du-contingent-rwandais-distingu%C3%A9s-par-la-minusca>
37. TV5 Monde (28 juin 2018) « Des femmes casques bleus déployées au Sud Soudan », TV5 Monde, disponible sur : <https://information.tv5monde.com/terriennes/des-femmes-casques-bleus-deployees-au-soudan-du-sud-246537>
38. Sarret., C, (janvier 2011) « Renouveau du féminisme au Sud ». *Monde diplomatique*.
39. RFI (5 octobre 2018), « Rwanda : l'opposante Diana Rwigara et sa mère remises en liberté provisoire ». *RFI*. Disponible sur : <http://www.rfi.fr/afrique/20181005-rwanda-opposante-diane-rwigara-mere-liberte-provisoire>
40. Le Monde Afrique (17 février 2020), « Au Rwanda, mort en prison d'un chanteur rwandais qui critiquait le gouvernement ». *Monde Afrique avec AFP*. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/02/17/au-rwanda-mort-en-prison-d-un-chanteur-qui-critiquait-le-gouvernement_6029864_3212.html
41. BBC News (3 mars 2020), « Kizito Mihigo : le chanteur rwandais du Gospel mort dans une cellule de police ». Disponible sur : <https://www.bbc.com/afrique/region-51706130>
42. Antonio Cascais., A & Le Touzé., A, (6 mars 2019), « le Rwanda, un paradis pour les femmes ? » : *DW*. Disponible sur : <https://www.dw.com/fr/le-rwanda-un-paradis-pour-les-femmes/a-47796438>
43. TV5 (15 février 2021), « lutter contre les viols féminicides en Afrique Sud-africaines passent aux armes ». Disponible sur : <https://information.tv5monde.com/terriennes/lutter-contre-les-viols-et-feminicides-des-sud-africaines-passent-aux-armes-395385>
44. East African legislative Assembly, «Mukaruliza presents EAC Budget Estimates to Eala». Disponible sur : <https://www.eala.org/index.php?/media/view/mukaruliza-presents-eac-budget-estimates-to-eala>